L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES :
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 30 SEPTEMBRE.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] des abonnemens à *la semaine*, à raison de [illegible] *cents* pour les six numéros. Il se [illegible] tous les jours dans nos bureaux des [illegible] qui désirent s'abonner pour un [illegible], mais comme en leur ouvrant [illegible] une aussi courte [illegible] sans profit la [illegible] de tout concurrent [illegible] porteurs à nous remettre [illegible] à ces derniers que les [illegible] devront payer le montant [illegible] hebdomadaire.

Enregistrement.

[illegible] trop engager les citoyens [illegible] à participer à l'élection présidentielle à se faire inscrire *immédiatement*. Le [illegible] chargé de l'enregistrement n'a [illegible] de certificats qu'à environ [illegible] des votans de la Nlle.-Orléans. [illegible] qui nous sépare du jour de [illegible] que de cinq semaines, et les [illegible] auront peut-être pas la facilité [illegible] à cause de la foule qui se [illegible] pendant les deux ou trois dernières [illegible] dans les bureaux de M. St Martin. [illegible] rappeler que l'élection présidentielle [illegible] dans chaque État aux lois [illegible] seulement pourront voter [illegible] présidentiels qui auraient [illegible] dans une de nos élections [illegible]

[illegible] qu'un certain nombre de [illegible] se faire enregistrer [illegible] échapper à la charge du jury. [illegible] Les listes du shérif com[illegible] seulement les personnes ins[illegible] citoyens majeurs en gé[illegible]

[illegible] sont trop graves pour [illegible] ne se fassent pas inscrire [illegible] leur suffrage, le 4 novembre [illegible] la balance électorale.

Droit maritime.

[illegible] de M. Marcy a adressé [illegible] de la France à Washington [illegible] propositions du Congrès [illegible] d'un nouveau [illegible] une vive sensation [illegible] étonné du refus d'adhé[illegible] américain, mais on [illegible] de trouver qu'il était au [illegible] demandant comme corol[illegible] la course, que les pri[illegible] de guerre fussent égale[illegible]

[illegible] et française a fait de la [illegible] américain le texte [illegible] Les journaux [illegible] représentent plus spécia[illegible] commerce applaudissent [illegible] de M. Marcy. L'abolition [illegible] qu'une demi mesure, di[illegible] pour qu'elle produise [illegible] que les calamités de la [illegible] amoindries, il faut [illegible] maritimes déclarent ab[illegible] les batiments mar[illegible] et de quelque na[illegible] chargement, qui n'ont [illegible] contrebande de guerre. A [illegible] protéger contre les cor[illegible] à la merci des navires [illegible] diminuez le dan[illegible] supprimez pas.

[illegible] suppression que de[illegible] des États-Unis, et [illegible] refusera son ad[illegible] la course. Le *Times* [illegible] pas tort et que la [illegible] est plus ration[illegible] Il n'approuve [illegible] refus d'adhé[illegible] l'article du Con[illegible] blâme pas non [illegible] mesure qui si les [illegible] étendent l'ap[illegible] États-Unis, [illegible] fatale à notre [illegible]

[illegible] exprime le désap[illegible] éprouver le refus [illegible] modification du [illegible] et discutent [illegible] des assertions de [illegible] aussi en [illegible] protection de la pro[illegible] dit le [illegible] article, à Dieu [illegible] jugé la [illegible] prône la lé[illegible] avec la sévé[illegible] ressortir les incon[illegible] secrétaire d'É[illegible] mauvaise cau[illegible] par la poli[illegible] États-Unis comme [illegible] majorité des [illegible] passe que nous [illegible] noble et gé[illegible] exprimant le vœu [illegible] sur l'Océan [illegible] de la saisie [illegible] nous asso[illegible] un pareil vœu, [illegible] être que [illegible] voudrions [illegible] aussi fécon[illegible] 16 avril [illegible] de concessions [illegible] France et la [illegible] général. Si, [illegible] le cabinet de [illegible] concours [illegible] internationale [illegible] Paris, il pourra [illegible] contribuer à en déve[illegible] adhère avec le [illegible] présidé à [illegible] qu'en restant en [illegible] justifier son refus [illegible] soutiennent, pas un [illegible]

[illegible] M. Marcy sont beaucoup [illegible] faire croi[illegible] M. Marcy, on doit se le [illegible] au point de vue [illegible] en général des pays [illegible] faible. L'aboli[illegible] aux États qui ont [illegible] immenses avantages [illegible] qu'un petit nom[illegible] La suppression [illegible] certainement un [illegible] pour que les In[illegible] accordent dans la [illegible] ceux des États [illegible] puissances mari[illegible] avantage injuste, il [illegible] que le commerce [illegible] bien contre les [illegible] les corsaires. [illegible] nos lecteurs de [illegible] pas lu la re[illegible] M. Marcy, nous croyons [illegible] passages re[illegible] de la course :

[illegible] de la doctrine que [illegible] doit être exemple [illegible] opérations militaires. [illegible] au temps éclairé ou [illegible] assez fortes pour en as[illegible] toutes les na[illegible] serait difficile de trou[illegible] justifiant la [illegible] reconnue dans son [illegible] des particuliers [illegible] qu'on trouve sur l'O[illegible]

[illegible] à Paris, a pour [illegible] de donner aux [illegible] la même sé[illegible] sur l'Océan, que [illegible] à leurs [illegible] Congrès de Paris est [illegible] qu'il s'était propo[illegible] effets individuels des [illegible] des vaisseaux de guerre. [illegible] armés en cour[illegible] exposés à être [illegible] appartenant à la [illegible] il est extrême[illegible] comment ils ne [illegible] exposés à être captu[illegible] armés en course, qui [illegible] considérer qu'une autre [illegible] de la nation qui [illegible] de marque.

[illegible] principe de capturer [illegible] Océan, et de les [illegible] prise de guerre, [illegible] justice ils [illegible] garantis contre [illegible] vaisseaux de [illegible] armés en [illegible] est maintenu, il [illegible] chercher à borner [illegible] telle ou telle [illegible] force publique [illegible] n'y a pas de [illegible] puisse soutenir [illegible] n'y a pas de ca[illegible] la ligne de démarca[illegible] d'établir, pas de [illegible] auquel on put déférer [illegible] à ce sujet.

[illegible] que cette distinction aurait [illegible] vaisseaux n'appartenant [illegible] à une marine régulière, [illegible] à méconnaître les droits des [illegible] font partie d'une telle [illegible] garde de valeur de[illegible] on prétend que la par[illegible] prises a pour but de sti[illegible] cette objection particuliè[illegible] qu'on s'adresse à la [illegible] distribution de l'argent [illegible] et les équipages [illegible] une marine régulière. Toute [illegible] des vaisseaux armés en [illegible] de leur conduite com[illegible] marine, et prendra, par [illegible] toutes les mesures con[illegible] les abus.

[illegible] d'établir une pareille [illegible] fort difficile, sinon impra[illegible] définir la classe particulière de la [illegible] officielle qu'on devrait consi[illegible] armée en course. Des disputes [illegible] grand nombre et d'un ac[illegible] difficile, surgiraient de la ten[illegible] établir une distinction entre des [illegible] armés en course et des vaisseaux de guerre.

Si l'on établissait cette distinction, chaque nation aurait le droit incontesté de déclarer quels vaisseaux constitueraient sa marine et ce qui serait requis pour leur donner le caractère du vaisseau de guerre. Ce sont là des questions qu'il ne serait guère prudent d'abandonner à la détermination ou à la prévision d'une puissance étrangère quelconque, et cependant la décision d'une controverse pareille tomberait entre les mains des puissances maritimes prédominantes qui sauraient bien appuyer leur arrêt. Il est bien permis d'exciter les puissances les plus faibles à éviter, autant que possible, une telle juridiction et à maintenir avec fermeté toute barrière existant encore contre des empiétements émanant de ce côté.

Nulle nation qui se respecte ne permettra à une autre, belligérante ou neutre, de déterminer le caractère de la force qu'elle jugera convenable d'employer dans ses hostilités, et elle agira contrairement aux lois de la prudence, si elle abdique volontairement la faculté de recourir à tout moyen qui, sanctionné par le droit international, peut lui être avantageux, soit pour la défense, soit pour l'agression, dans des circonstances quelconques.

On ne doit pas s'étonner le moins du monde que les puissances navales considérables se montrent disposées à renoncer à la course, qui, relativement, leur est inutile, à condition que les États plus faibles continueront, de leur côté, à renoncer aux moyens les plus efficaces dont ils disposent pour défendre leurs droits maritimes. Le gouvernement est persuadé qu'il aurait sérieusement à craindre, s'il renonçait à la course, que la domination des mers ne fût livrée à ces puissances qui viennent d'adopter le nouveau droit maritime et qui disposent des moyens d'armer de grandes flottes. Celui qui a une supériorité navale décidée serait le maître absolu de l'Océan, et cette domination, au moyen de l'abolition de la course, serait conservée et maintenue d'autant plus solidement. Une telle puissance engagée dans une guerre avec une nation inférieure en force navale, n'ayant aucunement à s'inquiéter de la sécurité et de la protection de son commerce, n'aurait qu'à se mettre en quête des vaisseaux réguliers de son ennemi. Ceux-ci seraient facilement tenus en échec par la moitié ou même moins de ses forces navales, et l'autre moitié aurait toute liberté pour balayer de l'Océan le commerce de son ennemi, et les désastreux effets d'une grande supériorité navale pour les États plus faibles ne seraient pas beaucoup amoindris, si cette supériorité était partagée entre trois ou quatre grandes puissances. Il est donc hors de conteste que l'intérêt de ces États plus faibles doit les déterminer à ne pas adopter une mesure qui est si favorable à l'accroissement des établissemens maritimes réguliers.

En discutant l'effet de la mesure proposée, c'est-à-dire l'abolition de la course, on ne peut s'empêcher de jeter un coup d'œil sur la situation présente des nations. On voit tout d'abord deux nations dont le commerce est à peu près égal et également répandu sur toute la surface du globe. Comme puissances commerciales, elle approchent donc de l'égalité; mais, comme puissances navales, il existe entre elles deux une disparité fort grande. Les armemens maritimes réguliers de l'une dépassent énormément les armemens de l'autre. Si une guerre venait à éclater entre elles, une partie fort peu importante de la flotte de l'une suffirait pour empêcher celle de l'autre d'être employée à la défense ou à l'aggression, tandis que l'autre partie de la flotte n'aurait qu'à s'occuper de détruire le commerce de la nation dont la puissance navale serait inférieure. Aux conséquences fatales de cette grande inégalité, de forces navales entre les deux puissances belligérantes, on remédierait, en partie, au moyen de navires armés en course, dans ce cas, des corsaires, faisant une guerre à outrance au commerce de l'ennemi sur toutes les mers, celui ci serait obligé d'envoyer de tous côtés des navires afin de se protéger. Ce fait seul montre ce qui arriverait plus ou moins, dans toute guerre où il y aurait une grande disparité de forces navales chez les puissances belligérantes.

Le président propose, en conséquence, d'ajouter à la première proposition contenue dans la déclaration du Congrès de Paris, les mots suivants : "Et la propriété privée des sujets de l'une des puissances maritimes belligérantes ne pourra être saisie par les vaisseaux de l'autre, à moins qu'elle ne consiste en contrebande de guerre." Ainsi amendée, la proposition sera acceptée par le gouvernement des États-Unis, de même que les trois autres principes contenus dans la déclaration.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe
DE QUATRE JOURS PLUS RÉCENTES.

ARRIVÉE DU BALTIC.

New-York, 29 sept.—Le steamer *Baltic*, parti de Liverpool dans l'après midi du 17 courant, est arrivé aujourd'hui à New-York. Il apporte des avis d'Europe de quatre jours plus récents que ceux reçus par le *Canada*.

L'*Africa* est arrivé à Liverpool le 11.

Nouvelles commerciales.

Liverpool.—Le marché aux cotons n'a presque pas varié depuis le départ du *Canada*; il est resté calme, mais ferme. Il s'est fait peu de transactions, ventes des trois jours, 17,000 balles.

Rien de changé dans les marchés de Manchester.

Les farines étaient plus fermes. Le blé blanc du Sud a éprouvé une hausse de 2 à 3d.

Consolidés 93 ⅞ à 93 ⅞.

Nouvelles générales.

Les nouvelles sont peu importantes. La question de Naples devient de plus en plus menaçante.

On assure que le général Bravo sera envoyé à Washington en qualité de ministre d'Espagne.

Le différend soulevé entre la Suisse et la Prusse au sujet de Neufchâtel est sur le point d'être réglé.

La faillite de Westmore & Co, à Canton est confirmée. Leur passif est de $500,000, et est amplement couvert.

Dans un article que publie le *London Star*, sur la politique des États-Unis, il est dit que les États du Sud ne doivent pas rêver à s'annexer à l'Angleterre.

Un congrès européen doit se tenir à Paris, cet hiver pour régler les différends survenus par suite du traité de Paris.

La plus grande tranquillité règne en Algérie.

Incendie à Louisville.

Louisville, 29 septembre.—Trois grandes maisons en briques situées dans la rue Bullitt et trois dans la quatrième rue, ont été dévorées par les flammes ce matin. La perte de H. D. Newcombe & Bros s'élève à environ $100,000 dont environ $75,000 couverts par l'assurance. L'entrepôt F. S. Morehead est au nombre des édifices incendiés. La perte est forte.

Crue de l'Ohio.

Louisville, 29 septembre.—L'Ohio monte lentement en face de cette ville.

Marchés.

New-York, 29 septembre.—La farine est en hausse. État, de $6 20 à 6 60, Ohio, $6 60 à 6 75. Blé blanc de $1 70 à 1 80. La graisse est languissante. Whiskey, 38⅞ c.

GRAND BARBECUE.—Il y a eu, samedi dernier, à Brashear City, un grand Barbecue auquel assistaient les Fillmoristes de Ste Marie, des paroisses voisines et une forte députation de la Nlle Orléans.

Le vénérable WALTER BRASHEAR, whig de la vieille roche, présidait le meeting. Les vice-présidents étaient MM. Nathan Berwick, R. B. Brashear, J. T. Hawkins, Thomas Wilcoxon, H. J. Saunders, W. M. Carroll, J. W. Walker et Numa Corné. Les secrétaires, M. H. C. Stanard et l'hon. J. M. White, maire de Thibodeaux.

Le président a rappelé à ses concitoyens les services que Millard Fillmore a rendus au pays, la sagesse, le patriotisme, l'impartialité dont il a fait preuve pendant son administration, et la paix qui régnait aux États-Unis lorsqu'il quitta le pouvoir. Il leur a demandé s'ils refuseraient de porter de nouveau à la présidence un homme qui avait su calmer l'agitation et s'était montré si digne de leurs suffrages.

Une magnifique bannière a été présentée au nom des dames de Ste Marie, au Club Fillmore et Donelson, par Melle Emilie Picot, dont les paroles ont été accueillies par des applaudissemens prolongés.

M. Adolphe Olivier et M. St Martin, M. Glendy Burke et M. Harmon, de la Nouvelle Orléans, ont ensuite harangué le meeting qui s'est ajourné peu après en poussant de formidables hourrahs pour le candidat national.

MEETING.—On nous prie d'annoncer que les amis de M. Fillmore tiendront un grand meeting ce soir à 7 heures, dans la salle de bal d'Orléans. M. Bernard Marigny prendra la parole, et il compte sur la présence des dames. M. L. Duvigneaud prendra également la parole.

LA RÉCOLTE DE COTON.—La récolte de coton sera fort pauvre dans tout le nord-ouest de la Louisiane. La sécheresse prolongée qui a régné peu après la plantation a empêché le plant d'atteindre sa croissance et sa vigueur ordinaires. Il est resté jaune et rabougri comme si la sève lui manquait. Dans beaucoup de vieilles terres, les grabots se sont très mal formés. Les planteurs avaient quelques espérances dans les nouvelles terres de la Rivière Rouge, où la sécheresse avait été moins opiniâtre, mais la chenille s'est substituée au premier fléau et a tout dévoré.

RIVIÈRE YAZOO.—Le bateau à vapeur *Linda*, capitaine Main, est arrivé hier matin dans notre port, venant de Leflore et ayant un chargement de 689 balles de coton. C'est le premier arrivage du Yazoo depuis plusieurs mois. Le capitaine Main dit qu'il y a quatre pieds d'eau de Leflore au Mississipi. Il n'est encore arrivé qu'une très petite quantité de coton aux différens points d'embarquement du Yazoo.

LE MASSACRE DE PANAMA.

Nous avons déjà dit que M. Corwine, envoyé à Panama pour instituer une enquête sur les causes du massacre d'un certain nombre de citoyens dans l'isthme, avait fait un rapport au gouvernement. Ce rapport est extrêmement volumineux. Il contient, disent les journaux du Nord, tous les témoignages recueillis, aussi bien que les commentaires et les vues particulières de M. Corwine.

Celui-ci attribue l'origine de l'émeute à un natural de couleur, qui aurait tiré un coup de pistolet sur un Américain ivre. Le commissaire y voit un prétexte pour mettre à exécution un plan concerté d'avance, dans lequel les autorités de Panama ont joué un rôle actif. Aussi en fait-il peser la responsabilité sur la police, les troupes et les magistrats civils.

Il résulte de là que, d'après l'opinion du commissaire américain, "le gouvernement néo-grenadin est absolument incapable de maintenir la légalité et l'ordre, et impuissant à protéger les passagers et les marchandises traversant l'isthme."

M. Corwine termine par cette conclusion : Qu'il faut procéder immédiatement à l'occupation de l'isthme d'un bout à l'autre, par les États-Unis,—occupation absolument nécessaire pour assurer la sécurité et la tranquillité du transit; à moins toutefois que la Nouvelle Grenade, après les représentations convenables et les demandes qu'on est en droit de lui faire en vertu des stipulations de traité, ne puisse justifier de son vouloir et de son pouvoir de protéger les intérêts américains, et de réparer promptement et amplement les torts dont se sont rendus coupables le peuple et les autorités de l'État de Panama.

M. Corwine insiste sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures efficaces pour protéger le commerce américain. Nous avons déjà dit que le gouvernement serait fort disposé à suivre ses conseils et à occuper militairement l'isthme, mais que les avis sont partagés dans le cabinet.

L'INCENDIE DU NIAGARA.—La *Gazette* de Baton Rouge publie sur l'incendie du steamer *Niagara* des détails télégraphiques plus complets que ceux qui ont été transmis à la Nouvelle-Orléans. Le *Niagara* était parti de Chicago le 25 septembre pour le haut du lac Michigan avec cent cinquante passagers. Il y avait deux heures qu'il avait quitté le port lorsque le cri : *Au feu!* retentit à bord. Les flammes venaient de jaillir de l'échoppe du mécanicien et en quelques minutes elles enveloppaient les salons et les chambres. Les canots furent mis à l'eau, mais le lac était si agité qu'ils furent engloutis par les vagues. Beaucoup de passagers, pour échapper à l'incendie, se précipitèrent à l'eau et se noyèrent. Un bateau, le *Traveller*, qui se trouvait à cinq milles de distance, accourut à toute vapeur sur les lieux du sinistre et put recueillir trente passagers. Le steamer à hélice *Illinois* en sauva un nombre égal, tandis qu'un bateau de sauvetage venant de la côte en reçut vingt autres.

On attribue cette épouvantable catastrophe à la malveillance. Pour ajouter à l'horreur de la scène, au moment où les flammes dévoraient le malheureux steamer, un baril et de poudre fit explosion.

SECOURS AUX INONDÉS DE FRANCE.

Le chancelier du consulat de France nous communique la note suivante :

Produit des souscriptions faites au profit des inondés de France, adressé au Ministre des Affaires Étrangères à Paris, par le gérant du Consulat de France à la Nlle-Orléans.

Liste du Consulat de France	$	621 50
do du Consulat de France, à la Mobile		322 00
do de l'Agence consulaire à Bâton-Rouge		108 00
Liste confiée à l'Abeille de la Nlle-Orléans		1,084 90
do do au Courrier de la Louisiane		224 50
do do à l'Orléanais		227 00
do do au Propagateur Catholique		76 25
do do à MM. A. et M. Heine		1,325 00
do do à M. Eugène Rochereau & Co		1,480 75
do do à MM. de Fuentes et Chalard		792 50
do do à M. Antoine Giraud		746 75
do do à MM. Renaud et Tambourg		362 50
do do à M. Victor Hebert & Co		161 50
do do à M. Lacase		164 25
do do à M. de Castelnaud		100 00
do do à M. Blineau		120 25
do do à M. N. H. Landreaux		67 10
do do à M. Auguste Bernard		63 25
do do à M. Jean Bruse		50 00
do do à M. Joseph Lisbouy		27 50
do do à M. Joseph David		14 50
do do à M. G. Carto		14 00
Remis par M. Ferray au nom des habitans de Charenton, paroisse Ste Marie (Lac)		111 00
Remis par M. Mireur au nom des Français de Corpus Christi		26 60
Remis par la Loge Franklin No 1 de la Nlle-Orléans		17 50
Produit d'un concert donné au lac Pont chartrain par M. Lehman		100 00
Total	$	8,941 10

Cette somme de $ 8941 10, a été transmise comme suit :

$ 6,977 05 le 12 juillet 1856, au change de 5 fr. 13⅞—soit	fr.	35,797 40
$ 1,389 55 le 16 août 1856, au change de 5 fr. 10—soit		7,086 70
$ 574 50 le 26 septembre 1856, au change de 5 fr. 17⅞—soit		2,973 05
T. $ 8,941 10	Total fr.	45,857 15

COMPAGNIES D'ASSURANCES DANS LE 3ME DISTRICT.—On verra par une annonce insérée plus loin que M. P. G. LABARRE, nommé agent de deux importantes compagnies d'assurances du Nord—la *Knickerbocker Life Insurance Company*, de New-York, et la *Continental Insurance Company*, de Philadelphie—a établi ses bureaux dans le troisième district.

Les habitans de cette partie de la ville sauront gré à M. Labarre de s'être fixé audessous de la rue de l'Esplanade et ils s'empresseront, nous en sommes sûrs, de lui accorder leur patronage. C'est en encourageant de pareilles tentatives que les citoyens de l'ancien faubourg Marigny parviendront à fixer parmi eux une partie des affaires qui monopolisent en ce moment les quartiers supérieurs de la Nouvelle-Orléans.

Nous croyons devoir solliciter d'une manière toute particulière le concours des propriétaires du troisième district en faveur de M. Labarre. Les compagnies dont il est l'agent offrent au public toutes les garanties désirables. La *Life Insurance Company* de Knickerboker est recommandé dans notre ville par MM. C. M. Waterman (maire), Fellows & Co, A. Miltenberger, Paine, Steele & Co, Howard & Hall, Bull, Ellis & Co, Robert Pitkin & Co, et le Dr. E. H. Barton. Quant à la Compagnie d'Assurance Continentale de Philadelphie, c'est une des plus sûres du Nord.

FOURNITURES DE BUREAU.—MM. P. Durel & Cie ont reçu par les derniers arrivages du Nord et d'Europe, un grand assortiment de livres en blanc, de papiers, d'encre, de plumes, et en général de tous les articles qui composent les fournitures de bureau. Les prix de la maison Durel & Cie sont très modérés.

CHRONIQUE LOCALE.

Enterrements.—Dans les différens cimetières de la ville, dans la semaine expirée hier, 29 courant :

Cypress Grove No 1	4
" No 2	7
Cimetière de l'Hôpital de Charité	25
" des Odd Fellows	2
" Protestant	5
" de Lafayette	23
" Catholique No 1	8
" No 2	6
" de St Vincent de Paule	7
" St Joseph	4
" de St Patrick	15
" de St-Louis	4
Total	110

Il n'y a pas eu d'enterrements dans les autres cimetières. Le nombre de décès a diminué de trente-deux.

Accidents.—Mary Murphy est tombée du haut d'une échelle, chez M. Hinckley, rue des Magasins, et s'est grièvement blessée. Elle est à l'Hôpital de Charité.

—John Robinson est également tombé d'une échelle à l'Hôtel St-Louis. On l'a transporté à l'Hôpital.

—James Cannon a été transporté à l'Hôpital. Une balle de coton lui est passée sur le corps tandis qu'il travaillait sur la Levée.

Enquêtes.—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du cadavre de Samuel Daykin, enfant de neuf ans, qui s'est noyé.

—Une autre enquête a été tenue sur le corps d'un blanc trouvé flottant dans le fleuve. Verdict : noyé. Personne n'a pu apprendre au juri le nom du défunt. Il paraissait avoir 26 ans.

Vol.—Des voleurs se sont introduits, dimanche soir, dans le magasin de MM. Bull, Ellis & Co, rue du Canal. Ils n'ont emporté aucun article de valeur.

—Martin Noon a subi, hier, devant le recorder Stith, un interrogatoire à la suite duquel il a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention de vol au préjudice de Wm Gayner.—En prison, faute de cautionnement.

Enregistrement.—Le nombre de votants enregistrés s'élève jusqu'ici à 8,276.

Voici le résultat de la dernière Loterie du Maryland, tirée le 20 septembre :

No 19,281, 1er gros lot $50,000, vendu à Baltimore,
" 14,457, 2e " 20,000, " à la N. Orléans
" 14,864, 3e " 5,000, " à Philadelphie,
" 19,227, 4e " 5,000, " à New York.

N. B.—Les personnes qui achètent des billets de loterie sont priées de se rappeler que les Loteries du Maryland sont sous la direction d'un commissaire nommé par l'État et qu'il est du devoir de cet officier de les examiner et d'en certifier l'exactitude.—Le succès que ces loteries ont obtenu ne pouvait être attribué qu'à la libéralité et l'impartialité avec lesquelles on les dirige.

Tous les billets gagnants vendus à la Nlle Orléans sont payés, sans aucun escompte, sur présentation à M. J. Brenan, au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas.

CHASSE A L'OURS.—Nous lisons dans le dernier numéro du *Messager* de St-Jacques :

Ces jours derniers, MM. Mather et Tercuit furent informés que des ours dévastaient le champ de cannes de Madame Ve LeBourgeois. Ils se rendirent immédiatement sur les lieux pour constater le fait; grande fut leur surprise à la vue du dégât causé par ces bêtes féroces; ils résolurent donc de donner la chasse à ces maraudeurs, afin d'arrêter leur œuvre de destruction.

Une meute fut amenée et les chasseurs se rendirent à l'endroit indiqué. Après quelques moments de recherches, les chiens trouvèrent la piste d'un ours monstrueux et ils se mirent à sa poursuite. Les chasseurs se placent et s'apprêtent à terrasser ce roi des forêts. Cet animal semblait invulnérable à leurs coups plusieurs fois répétés; enfin il s'enfuit et de son longues griffes il menace les chiens qui aboient autour de lui, et blesse légèrement deux ou trois des plus audacieux. Les chasseurs accourent et après quelques décharges ils finissent par le tuer. Il pesait trois cent quarante-deux livres.

Prodige d'avarice.

Nous empruntons à la *Sentinelle du Jura* l'exemple suivant d'avarice sordide et de l'insensibilité qui en est la suite naturelle :

Un riche propriétaire de Courbeau, hameau de Voiteur, âgé de quatre-vingts ans, tenant d'autant plus à ses 20,000 fr. qu'il est plus près de les quitter, avait une sœur aussi avare que lui. C'était une vieille fille âgée de soixante-dix ans, qu'il logeait dans sa maison, et à laquelle il payait une pension viagère de [illegible] fr., tant en argent qu'en blé et en vin. Cette femme vint à mourir. Notre homme [illegible] dans son grenier quatre vieilles planches [illegible] qui ne pouvait plus servir [illegible], et les porta, pour faire un cercueil, à [illegible] voisin, qui ne se souciait guère de les [illegible]. Cependant l'ouvrier dut se résoudre à fabriquer un cercueil avec ces planches, qui pouvaient à peine tenir les clous. [illegible]

Ce n'est pas tout. Notre avare avait d'abord chargé deux individus de sonner le glas et de creuser la fosse. Mais ayant trouvé par hasard une espèce d'idiot presque aveugle, il traita avec lui pour la modique somme de 2 f., et se hâta de contremander le sonneur et le fossoyeur. Puis il vint lui-même chercher la croix à l'église paroissiale, et l'emporta au domicile mortuaire, afin de s'exempter de payer un commissionnaire.

Le lendemain on emmena la défunte sur un char jusqu'à l'entrée de Voiteur. Elle était seulement accompagnée de quatre ou cinq femmes, y compris les porteuses. Celles-ci, à l'arrivée des prêtres, se mirent aussitôt en besogne d'enlever le cercueil de dessus la voiture, mais il était trop lourd pour les bras de quatre faibles femmes, aussi fléchirent-elles sous le poids; le cercueil leur échappa des mains, les vieilles planches pourries se déclouèrent, et le cadavre, enveloppé dans un vieux drap, roula sur la voie publique. Le chantre, à l'aide d'un marteau et de quelques clous, referma comme il put le cercueil, et le convoi s'étant remis en marche, arriva tant bien que mal à l'église.

Même embarras pour le trajet de l'église au cimetière. Là, la fosse se trouva trop étroite. Force fut donc au prêtre de finir les prières et de se retirer avec le chantre, tandis que l'idiot creusait de nouveau la fosse.

Rien serait bien ou pour toute la journée, si la police, informée de ce qui se passait, n'eût aussitôt mis bon ordre à ce scandale. Le commissaire, accompagné de deux gendarmes, arriva sur les lieux, et n'eut pas de peine à reconnaître que le malheureux idiot s'était contenté de placer le cercueil presque debout, étant à peine recouvert de 33 centimètres de terre du côté de la tête.

Par mesure de précaution, le commissaire fit attendre jusqu'à neuf heures du soir pour faire exhumer la bière et creuser la fosse de manière à ce qu'elle eût les dimensions voulues. Quatre hommes furent requis pour ce travail, aux frais de l'avare, qui, pour ne pas perdre une demi-journée, était allé à ses champs pendant qu'on faisait l'enterrement.

Le commissaire de police de Voiteur a rédigé procès-verbal de ces faits, et le tribunal de simple police a condamné le vieux ladre à 2 fr. d'amende et à tous frais d'exhumation et autres.

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE
ROMAN
PAR M. EUGENE SUE.

XXV.

Nous rappellerons au lecteur le souvenir du paysage où se sont passées les premières scènes de ce récit, lors de la récolte des foins des plateaux de Tréserve, l'un des points culminans du Jura. Mais ce paysage, au lieu d'être paré des verdoyantes couleurs de l'été, disparaissait alors sous un immense linceul de neige durcie par la gelée.

Le froid est très vif; le ciel, clair et bleu, se colore à l'Orient des premières rougeurs de l'aube; à l'extrême horizon se dessine, dans la pénombre crépusculaire, la masse bleuâtre du mont Blanc, derrière lequel le soleil va se lever bientôt.

Jeane et Maurice, profitant du sommeil de leurs hôtes, ont, avant le point du jour, quitté furtivement la maison de Charles Dalmare, située à quelque distance et à mi-côte de la rampe au sommet de laquelle s'élèvent les corps de logis du domaine du *Morillon*, transformé en ferme-école par monsieur Dumirail. Son tombeau a été placé dans une chapelle rustique au centre des batiments d'exploitation. Devant cette tombe, Maurice, ainsi que Jeane s'est pieusement agenouillé, étant arrivé au Morillon alors que tous ses habitans dormaient encore. Puis les deux jeunes gens, calmes, recueillis, laissant derrière eux et au-dessous d'eux la ferme-école, ont gravi d'un pas lent et assuré, en se tenant par la main, le chemin sinueux qui, du Morillon, conduisait au chalet de Tréserve. Soudain le soleil apparaît au-dessus du Mont Blanc, dont le dôme devient d'un rose vif, presque vermeil, puis les cimes dentelées des glaciers les plus élevés; les montagnes secondaires se colorent à leur tour; puis les coteaux et la plaine couverte de neige se nuancent aussi de reflets roses et vermeils coupés par de grandes ombres. Enfin, le soleil s'élevant au-dessus du faîte du mont Blanc, cette immensité étincelle d'une blancheur uniforme dont il est impossible de rendre la grandeur imposante et triste.

Jeane et Maurice, frappés de la majesté de ce spectacle, s'arrêtèrent au pied d'une croix élevée à mi-chemin de la route conduisant du Morillon au chalet de Tréserve, et d'où l'on embrasse le vaste horizon dont nous avons tenté de donner une esquisse. Ils distinguèrent parfaitement, au loin et au-dessous d'eux, la maison isolée de Dalmare, et, à mi-côte de la rampe, les batimens de la ferme-école.

—Maurice,—dit Jeane en s'arrêtant,—donnons un dernier regard d'adieu à la maison paternelle, riante retraite où se sont écoulées, dans la paix, le bonheur et l'innocence, les premières années de notre jeunesse.

Mais, s'interrompant, la jeune femme ajoute avec un geste indicatif :

—Maurice.... vois-tu, là-bas.... là-bas, sur la route de Nantua, cette voiture.... escortée de cavaliers?...

—Je les vois.... ces cavaliers sont des gendarmes; ils se dirigent vers la maison de ton père; des gens de justice sont sans doute dans la voiture. Nous sommes partis à temps : on est à ma recherche....

—Regarde.... regarde.... ils entrent dans l'avenue des noyers qui conduit au petit jardin.... Ah! quel réveil pour mon pauvre père!... Épuisé par les émotions de la veille, il dormait profondément ce matin, lorsque, avant le point du jour, j'ai doucement pénétré dans sa chambre! A la lueur tremblante de sa veilleuse.... j'ai à deux reprises baisé son front.... en ce moment il rêvait et mot.... ses lèvres murmuraient mon nom....

—Jeane.... songe à son désespoir lorsqu'il recevra vers midi la lettre que nous avons mise à la poste de Nantua, lors de notre passage dans cette ville....

—Mon père reconnaîtra que je ne le trompais pas hier soir, au moment de le quitter, en lui disant : "Je te le jure, je ne tomberai pas plus bas que je suis tombée.... je ne connaîtrai jamais la misère.... mon avenir ne doit t'inspirer aucune alarme."

—Pauvre cher maître!...

—Oui, notre lettre lui rendra sa tranquillité d'esprit. Va, Maurice, j'emporte du moins cette consolation suprême que la connaissance de mon sort ne sera pour mon père qu'un allégement.... elle le délivrera de terribles appréhensions.

—Puisse-t-il en être ainsi, Jeane! mais quel va être son mépris pour moi, lorsqu'il va savoir par les gens de justice les accusations dont je suis l'objet!

—Au mépris succèdera le pardon.... tu expies impartialement, mais enfin tu expies le mal que tu as fait.... Allons, Maurice, un dernier adieu à la maison paternelle, que le détour du chemin va nous cacher.... puis continuons notre ascension.... Nous serons arrivés aux plateaux de Tréserve avant que les gens qu'te recherchent aient pu découvrir nos traces.

—Adieu, maison paternelle! adieu rustique berceau de mon heureuse enfance!—dit Maurice avec une émotion profonde, jetant au loin sur le Morillon un regard noyé de larmes.—Adieu, riant asile de mon adolescence! Là, j'ai connu les plaisirs du foyer domestique, les douces joies de la famille; là, j'idolatrais le meilleur des pères, la plus tendre des mères; là, mon âme s'est élevée par les plus nobles aspirations vers le beau, le juste et le bien; là, j'ai compris la sublime poésie des grandeurs de la nature; là, pour la première fois, mon cœur a battu pour toi, Jeane, pour toi qui sentiras ses derniers battemens; là, si lointain que m'apparût l'horizon de l'avenir, pas un nuage ne voilait sa radieuse sérénité. Adieu donc pour toujours, maison rustique! A vous aussi, adieu, champs paternels! je vous cultivais avec amour et respect, terre sanctifiée par les labeurs de mon père!.... ma main jeune et robuste creusait vos sillons.... j'espérais les creuser encore le front blanchi et la main affaiblie par l'âge.... Adieu, riches guérets, bois solitaires où j'ai tant rêvé de toi, Jeane!.... Adieu, prairies parfumées dont tu étais la reine, ô toi, la fiancée de mon cœur, vous êtes maintenant le domaine de l'étranger. Ah! je le jure en ce moment suprême, je n'éprouve nul regret de la perte de mon héritage! Honoré sois-tu, mon père! vénéré soit ta mémoire ainsi que ta prévoyante sagesse! Dans ce tutélaire asile, ouvert à leur pauvreté, des générations d'honnêtes et laborieux enfans du peuple trouveront, comme tu le disais, "le pain de l'âme et l'*instrument du travail*." Tu as accompli en me déshéritant un devoir sévère; mon châtiment aura été fécond pour autrui! Le prix de ce domaine, depuis longtemps dissipé par moi, n'eût servi qu'à reculer de quelques années ma ruine stérile et fangeuse. Sois donc béni et vénéré, ô mon bon père.... je te le dis du plus profond de l'âme, en jetant un dernier regard sur ces lieux où s'éleva ta tombe.

—Maurice.... Maurice,—reprend Jeane, les yeux humides de larmes, en serrant les mains du jeune homme entre les siennes,—si Dieu t'entend, s'il lit dans ton cœur la sincérité de tes paroles, tu seras pardonné!

En ce moment les cloches des villages voisins du Morillon commencèrent de sonner la messe dominicale. Ce bruit lointain et mélancolique des cloches, si souvent entendu autrefois par eux, causa aux deux jeunes gens une impression profonde; ils se donnèrent de nouveau la main, et continuèrent leur ascension vers le chalet, interrompant çà et là leur silence pensif en échangeant de commune remémorances.

—Te souviens-tu, Jeane? c'est à cet endroit de la route que San-Privato, se rendant avec nous au chalet de Tréserve, et lisant, nous disait-il, dans nos âmes plus clairement que nous-mêmes, te révélait l'attrait presque invincible qu'il t'inspirait, et me révélait à moi que l'envie et la jalousie causaient l'éloignement que j'avais soudain ressenti pour lui.

—Oui Maurice, c'est ici que ce tentateur jetait dans ton âme les premiers désirs de cette ambition généreuse alors, mais qui devait un jour te conduire à Paris, à ta ruine, à ta perte.

—Oui Jeane, que d'événemens accomplis depuis ce temps là! Notre vie a été faussée, pervertie, bouleversée, perdue, et la nature, immuable dans sa grandeur, n'a pas changé. Tiens, reconnais-tu cet énorme rocher, à l'abri duquel nous nous mettions autrefois, lorsque la pluie nous surprenait dans nos montagnes?

—Et là-bas, sous les nœuds des énormes racines de ce hêtre, la petite source souterraine où tu me faisais boire dans le creux de ta main, la vois-tu.... Elle coule toujours et semble fumer par ce grand froid cette eau pure et fraîche.... Oh! ....

Puis Jeane ajoute avec un sourire navrant : —Adieu, bon vieux mélèze qui nous a tant de fois couvert de ton ombrage! Adieu, chère petite source où tant de fois se sont rafraîchies nos lèvres! Tu verdiras encore, bon vieux mélèze; tu couleras toujours limpide et pure, chère petite source, alors qu'après des années nous ne serons plus, Maurice et moi, que poussière!....

XXVI.

Les deux jeunes gens redevenus silencieux et pensifs, continuèrent de gravir la pente du chemin, dont la raideur, de plus en plus ardue par l'altitude de la montagne, craquait sous leurs pieds. Bientôt ils virent au loin, se confondant et ressortant à leur rencontre, les gens du chalet de Tréserve se rendant à la messe du [illegible]. Le père et la mère, déjà vieux, avaient vu naître Maurice; et Jeanette, leur fille aînée, avait autrefois accompagné madame Dumirail à Paris. Le frère et la sœur de la servante suivaient leurs parens. De plus loin qu'ils aperçurent Maurice, reconnaissable à sa haute stature, les montagnards s'arrêtèrent d'abord très surpris; puis hâtant le pas, ils s'approchèrent.

—Jésus-Dieu! —dit le vieillard,—est-il possible! C'est vous, monsieur Maurice, c'est bien vous!

—Et vous aussi, mademoiselle Jeane!—ajouta la bonne femme ébahie—Dans le pays, on assurait que vous étiez restés tous deux et pour toujours à Paris, la grande ville.

—Nous voici de retour dans nos montagnes, mes amis,—répond Maurice,—et nous ne les quitterons plus, ces chères montagnes.

—Ah! tant mieux, tant mieux! monsieur Maurice,—reprend le vieillard.—Feu votre honoré père, notre bon maître pendant tant d'années, nous a dit à chacun que vous aviez toujours votre place à la ferme-école du Morillon, et que tôt ou tard vous y reviendriez, comme l'enfant prodigue.... Dame! après tout faut bien que jeunesse se passe!

—La nôtre a passé, bon père,—reprend Jeane en souriant;—nous sommes devenus, sans qu'il y paraisse, aussi vieux que vous, qui avez de si beaux cheveux blancs!.... Et votre fille Josette, où est-elle, l'excellente créature?

—Feu monsieur Dumirail l'a placée à la ferme comme lingère, en retour de son attachement pour feu votre brave et bonne mère, monsieur Maurice. Pauvre Josette! elle se rappelle toujours que les chouettes du donjon et les chiens de garde du Morillon criaient et hurlaient la mort quand nos maîtres ont quitté la maison. Et dame! voyez un peu les présages, pourtant? deux mois après son départ, notre pauvre madame mourait à Paris, et votre digne père mourait ici, dix-huit mois après sa femme.

—Mais, grâce à Dieu, il vivra toujours dans la mémoire des bonnes gens du pays, en reconnaissance du bien qu'il a fait,—reprend Maurice.—La ferme-école dotera le Jura de bons agriculteurs, et ils étaient rares....

—C'est ce que tout le monde dit dans le pays, monsieur Maurice; car déjà l'on s'aperçoit de l'amélioration de la culture en certains cantons, grâce aux élèves de la première sortie du Morillon, vu qu'ils ont commencé de se placer, il y a tantôt deux ans, dans les plus fortes métairies du pays. Oh! n'en avait pas qui voulait des *Morillons*, comme on appelle les élèves de la ferme. Tenez, monsieur Maurice, vous vous rappelez peut-être bien *Jean*.... le fils au père Martin?

—Certes, je me le rappelle.... c'est le père Martin, le doyen des laboureurs du Jura, qui m'a mis le premier la main au manche de la charrue.

—Et, sans compliment, monsieur Maurice, il n'a pas fait un mauvais écolier. Ah! dame! il fallait vous voir à la *défriche*, avec votre charrue à la *Dombasle*, attelée de vos trois superbes paires de bœufs...... Il n'y avait qu'un cri pour dire de vous : "Ce sera un jour le roi des laboureurs."

—Ah! pour mon malheur, j'ai renoncé à cette belle royauté,—répond Maurice étouffant un soupir.—Mais vous me parliez de Jean, le fils du père Martin?....

—Oui, monsieur Maurice.... Eh bien! il est sorti le premier en rang du Morillon, il a été placé chez l'un des plus gros propriétaires du Jura, aux gages de douze cents francs, logé, nourri et tout ce qui s'en suit; et ainsi des autres *Morillons*. Jugez, d'après cela, ce que gagneront ces jeunes gens, puisqu'on se les dispute, où se les arrache, ces braves *Morillons*. En fin de compte, il y a profit pour tout le monde et pour la culture; cela, grâce à qui?.... à votre brave et digne père, monsieur Maurice.

—Ah! Jeane!—dit à demi-voix Maurice à la jeune femme,—et j'avais hérité de mon père, elle était dissipée dans l'orgie, cette fortune employée par lui d'une manière si intelligente et si admirablement féconde. Te rappelles-tu ces paroles de notre cher maître : "C'est un crime que de jeter au vent d'une prodigalité stérile un patrimoine qui peut et doit être un si puissant levier pour le bien de ses semblables."

(*A continuer.*)

EUGENE SUE.

Décédée hier à 3 heures de l'après-midi Dame veuve JACQUES ALBERT né MONTAIGU. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de ses petits-enfants, Alfred et Ferdinand Mainard et Mme Lafayette Folger, sont respectueusement priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement, qui aura lieu cette après-midi à 4 1/2 heures précises. Son corps est exposé chez M. Ferdinand Mallard, rue des Remparts, entre Ursulines et Bayou.

Ticket Présidentiel.

Pour la Présidence :
MILLARD FILLMORE,
De New-York.

Pour la Vice-Présidence :
ANDW. JACKSON DONELSON
Du Tennessee.

Électeurs.
PREMIER DISTRICT :
J. B. WILKINSON, Jr., de Plaquemines.
SUPPLÉANT :
Hon. GEORGE EUSTIS, Jr.

SECOND DISTRICT :
GLENDY BURKE, d'Orléans.
SUPPLÉANT :
H. M. SUMMERS.

TROISIÈME DISTRICT :
E. G. THIBODAUX, de Terrebonne.
SUPPLÉANT :
FERGUS GARDERE, de Jefferson.

QUATRIÈME DISTRICT :
PRESTON POND, Jr., d'Est Feliciana.
SUPPLÉANT :
N. EDWARDS.

CINQUIÈME DISTRICT :
JOHN E. KING, de St Landry.
SUPPLÉANT :
A. D. COCO.

SIXIÈME DISTRICT :
P. ALEXANDER, de Tensas.
SUPPLÉANT :
L. P. CRAIN, de Caddo.

8 sep—jusq 4 nov

Assemblée générale du Parti Américain du Troisième District, à l'Hôtel United-States.

UNE assemblée générale du parti Américain du troisième district, aura lieu JEUDI 2 octobre. Plusieurs orateurs prendront la parole. Les citoyens partisans de la cause de FILLMORE et de DONELSON, sont respectueusement invités à y assister. 29 sept—2f

Ralliez-vous! Ralliez-vous!!

Un mass meeting du Parti Américain aura lieu dans la salle de bal d'Orléans (rue d'Orléans) MARDI PROCHAIN, à 7 heures du soir.

MM. Bernard Marigny, Duvigneaud et le capitaine Charles Dreux haranguerent l'assemblée.

Venez tous!

ATTENTION.

Coton blanc Wyndham et Marchandises sèches.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente de coton blanc Wyndham et autres marchandises sèches de saison, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures A. M., au magasin d'encan de E. Peychaud & Co, No 25 rue de la Vieille Levée.

Conditions libérales à la vente.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de vins, liqueurs, eau de vie, thés, etc, qui aura lieu aujourd'hui mardi, 30 septembre 1856, à 10 heures A. M., au magasin No 47, rue des Magasins. Cette vente a lieu pour cause de déménagement et pour clore diverses consignations. On peut se procurer des catalogues au bureau de l'encanteur, No 47, rue des Magasins.

M. D. E. Morphy, encanteur, fait une vente de bœufs cette après-midi à 1 heure, au No 36 rue Tchoupitoulas. L'attention des acheteurs est appelée à cette vente.

Le navire américain MORNING GLORY est en débarquement en face du Mint. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis de douane et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. 25sept—2f R. A. HEBRARD & Co.

Changement de Bureau.

P. A. HÉBRARD a transporté son bureau du No. 116, rue du Canal, au *No. 3, rue Exchange.* 25sep—6

Terrain à vendre.

UN beau terrain tout entouré, situé sur la grande route St Jean, ayant 1½ pieds de face à la grande route sur 100 de profondeur. S'adresser à HENRY FORTIN, sur les lieux. 30 sept—6f

P. G. LABARRE,
AGENT DU
Knickerbocker Life Insurance Company, à New-York,
Capital de $175,000,
ET DE
Continental Insurance Company, à Philadelphie.
Capital de $1,000,000.
No. 32, rue Victoire, 3e District, Nlle-Orléans.
30 sep—6f

AVIS.

GOELETTE REPUBLIQUE, de Madisonville.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette goélette, autrefois appartenant à Jacques Vickner, de Madison, sont priées de les présenter et de les transmettre pour règlement immédiat, à J. W. WILDER, 30 sept—10 5, Nouveau Bassin

Billet perdu.

PERDU—Un billet de la somme de deux cents piastres, tiré par M. Le mayer à l'ordre de M. Ferrari, daté du 26 septembre et payable à quarante jours de date. Ce billet ayant été perdu par le négociant seul habile, le paiement en ayant été arrêté entre les mains du tireur. La personne qui serait trouvé ce billet est priée de le rapporter à Mr. Ferrari, 146, rue d'Orléans. 30 sept—3

DEMANDE de commis intelligente pour la vente de marchandises sèches.
30 sep—6f M. S. HAGGERTY & FRERE.

Installations de gaz.

A vendre, un bel assortiment d'installations de gaz, à très bon marché, par
30 sep—15 HENDERSON & GAINES, 60, rue du Canal

ON demande une bonne cuisinière qui ferait en même temps le service de la maison. Un homme du commerce est préféré. S'adresser rue No 125, rue Prytanée, entre Camp et Coliseum. 30 sept

E. D. BEACH,
DROGUISTE ET APOTHICAIRE,
[Vente en gros et en détail]
Encoignure des rues Chartres et Douane,
NOUVELLE-ORLEANS,
Marchand de
Drogues, Médicamens, instrumens de chirurgie, Parfumerie, articles de malaise et toute espèce de Médicaments patentés.
ÉGALEMENT :
Peintures de toute espèce; huile de blanc de baleine, huile de lard, huile de lin, huile de pied de bœuf et huiles chimiques; vernis, alcool, térébenthine, camphine, etc. etc.

Les Médecins, les marchands de la campagne et les planteurs pourront s'approvisionner aux conditions les plus avantageuses.

Tous les articles sont garantis de première qualité. 30 sept—1an

QUININE—400 onces de quinine, reçues tout récemment par le steamer Empire City, à vendre à bas prix par E. D. BEACH, pharmacien
30 sep encoignure Chartres et Douane

A. Stutzenegger & Eiternod,
No 47 rue de Chartres,
OFFRENT en vente—100 paniers de Champagne, de A. Marcenay & Co, Reims, en magasin et en bons de douane. 30sep

EN magasin et en débarquement du navire Globe, du Hâvre :
35 caisses, demi bas, caleçons, chemises de laine et coton.
A vendre à des prix très modérés, par
STUZENEGGER & EITERNOD,
30sep 47 rue de Chartres 47

LES soussignés ont reçu par les navires Johannesberg et Globe, un grand assortiment de marchandises d'automne, et leur stock sera constamment renouvelé par les arrivages du Hâvre et d'Angleterre. Entre autres articles ils offrent en vente aux plus bas prix du marché :
Gros de Rhin noir et en couleurs,
Étoffes laine et mi-laine pour robes,
Robes grenadine, brodées à volants,
Fournitures et galons, de haute nouveauté,
Rubans velours et peluche,
Damas laine et soie, laine, mi-laine et coton,
Rideaux brodés sur tulle et mousseline,
Mousseline brodée et à la Jacquard,
Parapluies et demi parapluies,
Éventails en toutes genres.
Et un grand nombre d'autres articles convenables pour le marché.
Pour clore quelques consignations ils vendront en outre diverses marchandises au-dessous du prix coûtant.
Les conditions sont libérales et leurs prix sont convenablement établis sur la plus basse échelle.
A. STUZENEGGER & EITERNOD,
30 sep 47 rue de Chartres

LES soussignés appellent l'attention particulière des acheteurs sur leur grand assortiment de fusils doubles, carabines, pistolets, etc, provenant d'une des premières manufactures d'Europe.
A. STUZENEGGER & EITERNOD,
30sep 47 rue de Chartres

Marchandises pour le marché Mexicain.

LES soussignés ont reçu et vendront au plus bas prix, impériales, mouchoirs imprimés et verreries, cloches en soie et coton, rubans, etc.
A. STUZENEGGER & EITERNOD,
30sep 47 rue de Chartres

FRAISES au Jus—En débarquement du navire Morning Glory, venant de Bordeaux :
200 caisses fraises au jus nouvelles.
A vendre par DUNTZE & IKEN,
29 sept enc. Royale et Conti

SARDINES à l'huile—Reçues par le navire Morning Glory, de Bordeaux :
10 caisses demi boîtes sardines à l'huile nouv. pêche
10,000 do do do
1000 boîtes do do do
A vendre par DUNTZE & IKEN,
29 sept enc. Royale et Conti.

CONSERVES alimentaires—En débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux :
[illegible] boîtes petits pois,
[illegible] do do
[illegible] do truffes pures,
[illegible] do champignons à l'huile et au naturel
[illegible] boîtes macédoine de légumes,
[illegible] et [illegible] boîtes pâtés de foie gras
[illegible] boîtes sardines à l'huile,
[illegible] boîtes pâtés de foie gras et canard,
[illegible] boîtes pois de bouche assortis.
A vendre par DUNTZE & IKEN,
30 sept enc. Royale et Conti

SAUCISSONS de Lyon—Reçus par le navire Morning Glory :
[illegible] saucissons de Lyon, tout frais.
A vendre par DUNTZE & IKEN,
30 sept enc. Royale et Conti.

POUR LA TOUSSAINT.
La maison Lelièvre,
236, rue Royale,
DONNE avis qu'ayant produit de France, elle a reçu un bel assortiment des plus fortes maisons de Paris, elle vendra en gros et en détail, aux plus bas prix, tous les articles provenant de ces maisons.
Tels que :
Couronnes en perles, avec ou sans inscriptions,
do velours do do
do paille do do
do immortelles avec perles,
do velours et perles,
do violettes do do
do fleurs naturelles,
do Mat avec perles,
do immortelles.
Guirlandes pour ornements de tombes et de chapelle ardente.
Un grand assortiment de vases de toutes sortes.
[illegible]
[illegible]
Couronnes de perles pour tombes.
[illegible]
[illegible]
30sep

Almanachs.

EN vente chez LELIEVRE, 236, rue Royale, en gros et en détail, 6000 Almanachs pour l'année 1857. 30 sep

VIN d'Oporto—100 quarts pipes de différentes qualités, à vendre par M. MESSIER, [illegible] 55, rue de la Commune

FOURNITURES DE BUREAUX.
P. DUREL & Co.
Marchands de Fournitures de Bureaux, Imprimeurs et Fabricants de Livres en blanc,
37 Rue de Chartres,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux amis et au public en général, qu'ils ont reçu par les steamers Cahawba et Empire City, de New-York, et le navire Jonnisberg, du Hâvre, un grand et complet assortiment de FOURNITURES DE BUREAUX, qu'ils offrent aux PRIX LES PLUS MODÉRÉS.

Ils ont aussi avec eux Manufacturier d'Angleterre et de France, ainsi qu'avec celles des États-Unis, des arrangements permanents, par lesquels ils recevront à chaque arrivage les meilleurs articles. Leur Stock est bien choisi avec beaucoup de soin, et ils espèrent satisfaire les personnes les plus difficiles.

L'attention du public est appelée sur les articles suivants qui font partie de leur approvisionnement :

Livres en blanc pour tous les genres de comptabilité;

Papiers—Une grande variété de papiers à billets, papiers à lettres, papiers d'écolier, etc.

Matériaux de couvrir—Un charmant assortiment d'écritoires et d'encres aux meilleures marques.

Fournitures de Bureaux—Légers pour les bureaux; papiers à chapeler; livres de chèque, balances, cordes, encres en couleurs, calendriers, tablettes d'ivoire, cahiers, étuis-papiers, boîtes de banque, presses à copier, presses à papier, de copier, etc.

Impression—Ils se chargent de toutes les reliures et établissements de livres de commerce sur commande. P. DUREL & Co,
30 sep 37 rue de Chartres

EN débarquement du navire Morning Glory, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :
30 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles.
Troisième District
30 sep

HUILE DE LIN—
15 barils huile de lin, à vendre par
P CUSACHS FRERE & Co,
30 sep encoignure Royale et St Philippe

EN débarquement du navire Morning Glory, venant de Bordeaux :
10 caisses de 100 boîtes sardines à l'huile de Nantes.
10 do de 100 do do do do.
10 do de 100 do royans à l'huile.
10 do cerises à l'eau-de-vie.
10 do de moutarde, Tardy & Bonnamy.
10 do d'olives farcies.
1 do contenant 10,000 capsules assorties.
A vendre par HENRY VALETON,
30 sep 29 St-Louis

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT,
RUE DU BAYOU NO 322.
30 sept—vil. 3 camp.

Nourrice à louer.

UNE excellente négresse, nourrice, bonne pour donner d'enfans, à louer. S'adresser au No 147, rue Royale. 30 sept—6

IMPÉRIALES blanc—6 balles contenant quatre cent cinquante chaque impériales blanc de 38 pouces, en débarquement et à vendre par B. TURPIN, 30 sept—6 47, magasins

Magasin à bon marché de HORNY.
150 Rue du Camp. 150

ILS viennent de recevoir par les steamers Black Warrior et Cahawba, et les paquebots Ticonderoga, Memphis et Creole, venant de New-York, un grand et bel assortiment d'articles de nouveautés pour dames, broderies, rubans, garnitures, etc.

Ils invitent les dames et le public en général à venir examiner leur stock.

Étoffes pour robes, dernier genre, de tous prix,
Robes soie moirée antique riche.
Robes satin à raies et de barège à volants,
Mousselines laines, unies et à dessins (tout laine)
Mousselines laine à petits dessins, pour enfants,
Mousselines colliers français,
Cachemires et mérinos français,
Étoffes d'Écosse de toutes variétés,
Chemises et cols brodés,
Cols jaconat et mousseline suisse extra fins.
Cols et manchettes valenciennes et guipure,
Bandes mousseline suisse et jaconat, grande variété
Dentelles valenciennes, fil et guipure,
Voiles de dentelle, gants, bonneterie, etc, etc.
30 sep HORACE HARBY, 156, rue du Camp

VINS ROUGES ET BLANCS—
50 caisses vin rouge de Washington Merton "grandes bouteilles" Margaux,
12 caisses vin rouge do 1/2 bouteilles Margaux,
12 do do do grandes bouteilles Lafitte,
12 do do do 1/2 do do
12 do do do grandes de Larose 1848
12 do do do 1/2 do do
12 do do do grandes do Léoville do
12 do do do 1/2 do do do
12 do do vin blanc Haut Sauterne, 1851.
En débarquement du navire "Morning Glory" venant de Bordeaux et à vendre par
29 sept PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

Fruits à l'eau-de-vie.

50 caisses fruits assortis, de la marque Chauvet, en débarquement du navire Morning Glory, venant de Bordeaux et à vendre par
29 sept PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

Eau-de-vie de la Rochelle.

CINQ quarts pipes eau-de-vie A. Seignett, de preuve; 10 demi do do. En débarquement du navire Morning Glory, venant de Bordeaux, et à vendre par
29 sept PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

EN magasin et à vendre par les soussignés :—
40 barriques vin rouge vieux St Julien Médoc,
20 do do do St-Estèphe,
100 caisses vin rouge St Julien Médoc riches étiquettes,
20 do vin blanc Haut Sauterne,
20 do do Haut Barsac,
20 do 1/2 de pipe vin de Sherry, vieux,
5 1/2 pipes vin vieux de Madère
A vendre par LANATA FRERES,
30 sep 9 et 11 rue Jefferson

HUILE—1000 paniers huile Bouchet, 12 bouteilles de 24 onces,
500 do do do do
100 do de Plagnol do do
100 do do de 12 do
A vendre par LANATA FRERES,
30 sep 9 et 11 rue Jefferson

EN débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux:—400 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Julien Médoc; 200 do de 12 do Vin Saint-Julien; 50 [illegible] de vin de Bouchet-Brice, Champagne de Ruinart, 1000 caisses de moutarde [illegible], Bonvoisin et Duplessis (Bordeaux), 150 caisses pâtés de foie gras de Nantes, marque Fabre-Colon, 1 caisse d'étiquettes, etc.
A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson

VERMICELLI et Macaroni—[illegible] caisses macaroni, 100 boîtes de vermicelli, 200 do de pâtes assorties, 100 pâtes de vermicelli, 100 caisses pâtes de Naples, 100 caisses [illegible] de Naples, 50 caisses [illegible] macaroni.
A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson

VENDRE—A livrer par le navire Oregon, du Hâvre :
100 paniers champagne en grandes bouteilles Le Forestier et fils,
50 do do en 1/2 bouteilles do do
5 caisses vin de Madère pur
A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson
30 sep

VIN ROUGE—En débarquement du navire Morning Glory :
50 barriques vin rouge Deyres Margaux, 12 demi do.
300 caisses vin rouge St Julien, 12 bouteilles,
20 do do Latour, 12 do,
15 do do Lafitte, 12 do,
25 do do Margaux, 24 1/2 do,
10 barriques do Château Deveau,
15 caisses do do d'Ornon, 12 bout,
15 do do Deveau, 12 bout,
15 do do de Pauillac, 12 do.
En débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19 rue St Louis.

EAU DE VIE—10 1/2 pipes eau-de-vie Lafontaine, 10 1/2 do do J. Breca & Co,
10 do et 10 bouteilles do Ch. Rivière,
10 1/2 pipes de Raynal & Allaine, en débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19 rue St Louis.

COUVERTURES de laine—10 balles couvertures de 50 chaque, en débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
16sept—4f 17 & 19 rue St Louis.

GENIEVRE—5 pipes, Anchor; — 4 pipes Swan; — 5 pipes Schnapps, en débarquement du navire Globe, du Hâvre. A vendre par
20 sep J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

VIN en barriques—100 barriques en débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux, à vendre par J & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

FRAISES AU JUS—50 caisses fraises Teyssonneau, garanties de la nouvelle récolte, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

CHATEAU MARGAUX et Lafitte 1846—12 caisses vin supérieur, importé depuis 1850, à vendre pour clore, par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

VINS en caisses—150 caisses Château Léoville 1847, 150 caisses Haut-Talence 1851, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

CHAMPAGNE de la marque Cabinet—40 paniers en grandes et demi bouteilles, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille-Levée

VIN de Porto "M. Reig"—124 quarts de pipes par navire Emma, attendu journellement, et à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co.
30 sep 20 rue de la Douane

HUILE D'OLIVES "Bonnin"—250 paniers par navire Emma, à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co.
30 sep 20 rue de la Douane

SARDINES "Rondenet & Duffès"—15 caisses de 100 boîtes chacune; 60 de 100 demi-boîtes; 140 de 100 quarts boîtes; 20 de 200 quarts boîtes, en débarquement du navire Morning Glory et à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co.
20 sep 20 rue de la Douane

VIN ROUGE par Morning Glory :
24 barriques vin rouge Mongaillard;
15 do do Montferrand;
10 do do St-Julien,
10 do do St-Julien 1853;
20 caisses do do
30 do do Margaux,
A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co.
20 sep 20 rue de la Douane

EAU-DE-VIE—40 quarts pipe eau-de-vie Rochelle de preuve;
2 demi pipe cognac Champagne Vineyard Proprietors; 25 quarts pipe do; 15 octaves do do;
10 quarts pipe cognac Fine Champagne 1826, Larroche;
10 barriques vin rouge St-Estèphe;
10 demi-barriques do do;
10 barriques vin blanc Sauterne; 20 demi do do;
20 do vin rouge St-Estèphe vieux;
20 do do Cantenac do;
10 barils vinaigre blanc;
[illegible] caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Julien Lagrange Brand;
20 caisses de 12 bouteilles vin blanc Sauterne;
10 do do vin rouge Haut-Brion, Léoville, Ducaroud;
25 caisses de 24 demi-bouteilles vin rouge de do;
20 do de 12 bouteilles St-Estèphe Kyquem;
20 boîtes 50,000 chaque bouchons courts pointus;
50 caisses 100 demi-boîtes sardines Gillet;
20 do de 100 quarts do do do.
En débarquement du navire Morning Glory, et à vendre par V & E MARMAN,
29 sep 30 rue St-Louis

EN débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux :
5 quarts pipe eau-de-vie ordinaire, de preuve;
5 do do Henry Sutton, 1850. 1re pr.
50 barriques vin rouge Montferrand et St Estèphe Médoc;
75 caisses de 12 bouteilles vin rouge Margaux Médoc 1848;
[illegible] caisses de 12 bout. vin Pontet St-Julien 1846;
10 do de 24 demi do do 1846;
20 do de 12 flacons fruits au jus de Pinson;
8,000 douzaines à vin rouge et blanc;
[illegible] à cognac, riches;
20,000 bouchons à bouteilles, extra-fins;
20 barils vinaigre;
20 paniers bouteilles vides.
A vendre par E. TALAMON,
30 sep 101 rue Royale

LE TRAIT D'UNION,
Journal français quotidien,
PUBLIÉ A MEXICO.

Prix de l'abonnement: par mois, $2, non compris le port.
On s'abonne aux bureaux de l'Abeille.
[illegible]

CIGARES de la Havane—145,000 cigares,
20 balles tabac en feuille,
[illegible] cigarettes.
A vendre par MORENO FRERES,
[illegible] 34 rue Gravier

100 SACS PIES de la Caroline, viennent d'être reçus et à vendre par
ROBBINS, MORENA & Co
20 sept 20 et 22 rue Tchoupitoulas

F. MALARD & Co.,
Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille-Levée.

Nous avons en magasin un assortiment complet

D'HABILLEMENS POUR HABITATION,

Parmi lesquels se trouvent :
PALETOTS de Kersey, chaudement doublés.
PANTALONS do do, doublés en coton écru, depuis la grandeur de l'enfant,
CHEMISES de flanelle Grédin, rouges, bleues et grises.
CHEMISES en coton raye extra fort,
Do de laine, blanches, très épaisses.
N. B—Tous ces vêtemens sont assortis de grandeurs pour hommes et enfans.
ROBES en Kersey, pour femmes.
CAMISOLES do do
CHEMISES en coton écru, pour femmes;
Do en flanelle do do

HABILLEMENS EN TOILE CIRÉE.

VAREUSES longues en toile cirée, pour garantir de la pluie et de la rosée, les ramasseurs de coton et les coupeurs de cannes.
PALETOTS courts en toile cirée;
Do longs do do
PANTALONS en toile cirée.
N. B. Toutes les grandeurs pour hommes et pour enfans sont comprises dans l'assortiment des toiles cirées.

Nous avons aussi : "Un CHAPEAUX de laine, noirs et blancs, à larges bords.
Do verts.
CHAUSSETTES de laine,
COUVERTURES de laine, blanches et grises.
Les ordres qui nous seront adressés seront promptement et soigneusement remplis.
F. MALARD & Co,
encoignure des rues Canal et Vieille Levée.
30 sept—3 vil 2 camp

SOIERIES D'AUTOMNE ET D'HIVER.
D. P. SCANLAN & Co.,
Nos. 10 et 14, rue de Chartres.

NOUS déballerons LUNDI, 29 du courant, le plus grand et le plus complet assortiment de Soieries qui ait jamais été offert sur ce marché.

Cet assortiment comprend en partie: ROBES PEAU DE SOIE, chinés en couleur, TAFFETAS jaspés, à dessins, à carreaux, à raies et unis; POULT DE SOIE, crêpe [illegible], satins de Chine et POULT DE SOIE, en pièces et robes à volants; MOIRE ANTIQUE en couleur, noire, unie et à raies de satin; soieries de [illegible] et de couleur, en stock de choix d'autres articles, tels que VALENCIENNES, CHALES et POILS de chèvre, châles unis et à dessins, et en couleur; CACHEMIRES; MOUSSELINES DE LAINE et ALPACAS; [illegible]

BRODERIES.

Plusieurs, [illegible] et PARURES de mousseline et jaconat brodés; [illegible] unis et brodés, points de dentelle, guirlandes de [illegible] et dentelles valenciennes, COLS ET MANCHES en points de dentelle et de valenciennes; voiles de véritable dentelle, etc;

Manteaux, Talmas et Mantelets

de nouveau genre, tels que [illegible], AMAZONE, CLIMATES, LYDIE, PAMPHYLE, [illegible], ARA BELLE, PALATINE, en velours, drap et soie; châles de thibet et de cachemire.

ÉGALEMENT—

Articles de mode,

Comprenant en partie CHAPEAUX soie, satin et velours riches; [illegible], FLEURS ARTIFICIELLES, PLUMES, etc. 26sep—2f

CHANGEMENT DE MAGASIN,
136 ....Rue du Canal..........136

J. D. DAMERON & Co.,

ANNONCENT respectueusement à leur clientelle et au public en général qu'ils ont transporté leur stock de

TAPIS, TOILE CIRÉE, &c.

Du no 26, rue de Chartres, et du no 77, rue de la Douane, à leur nouveau et magnifique magasin, no 136, rue du Canal, bâtiment Touro.

Ils reçoivent en ce moment un grand assortiment varié de tapis riches anglais, medaillon, velours, Wilton et Bruxelles, d'un genre et d'un dessin tout-à-fait nouveaux.

Ils reçoivent également des tapis à trois plis, Ingrain et Vénitiens, bateaux, dessus de table et de piano, de différents genres et qualités, comme par le passé.

Rideaux dentelle et mousseline brodées, damas laine, et soie et laine, venant directement des meilleures manufactures de France et d'Angleterre.

Abat-jour, corniches et flèches, dorées et en acajou, et autres accessoires de tapisserie.

Toile cirée de 2 à 24 pieds de large sur 160 pieds de long, pour chambres et salles de dimensions quelconques.

Ils offrent tous ces articles aux plus bas prix du marché. J. D. DAMERON & Co,
29 sept—6 136, rue du Canal, bâtiment Touro

THÉODORE DANZIGER,
Magasin de marchandises sèches à bon marché,
Encoignure Bourbon et Orléans
ET
No 97, rue du Cirque,

OFFRE en ce moment un assortiment complet de marchandises sèches d'automne et d'hiver. Il appelle l'attention particulière des dames sur

Un grand assortiment de mantelets de drap, dernière mode de Paris, qu'il vendra à bon marché, un joli lot de couvertures en couleurs, de robes de soie, rubans de soie, et [illegible].

Il vient de recevoir par l'Empire City un assortiment de toiles cirées de toutes largeurs. 25sept

Il a encore reçu 2 caisses de toile fine en coupons.

NEW EAGLE WAREHOUSE.

ENTREPOT,

No 30 .... Rue de la Levée .... No 30
Entre les rues Port et English, Troisième District,
NOUVELLE-ORLEANS.

TOUTES SORTES de marchandises, sel, céréales, etc, emmagasinés à bas prix.
28 sep—1m A. BOULANGE

LA Société LEON BURY & AUGUSTE DOUSSAN a été dissoute par acte du 25 septembre courant. Une nouvelle société sous la raison sociale A. Doussan et Jacquier a été formée par MM. Auguste Doussan et Joseph Jacquier pour l'exploitation de la Maison de commerce Bury & Doussan dont ils se sont rendus acquéreurs, suivant acte passé devant Alphonse Barnett, notaire public.

La nouvelle société est chargée de la liquidation de l'ancienne. AUGUSTE DOUSSAN, JOSEPH JACQUIER.
29sept—3m 70

Collège Commercial de Bolbec,
156, rue du Canal.

Les français, l'espagnol, l'allemand, l'anglais, l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage, la navigation, l'écriture, la phonographie, la tenue des livres, y sont enseignés par des professeurs distingués. De nouvelles classes seront ouvertes cette semaine.
RUFUS DOLBEAR,
22 sept 156, rue du Canal

L'INSTITUT MILITAIRE DU KENTUCKY, dirigé par un conseil de visiteurs nommés par l'État, est sous la surintendance du colonel E. W. MORGAN, gradué de West-Point, et ingénieur praticien, secondé par professeurs capables. Le cours des études est celui qui est suivi dans les meilleurs collèges; on y joint un cours plus étendu de Mathématiques, Mécanique, Géologie, études d'ingénieurs pratiques, Mines, Géologie, avec les langues latine, anglaise, l'histoire, la tenue des livres, une classe de commerce et une de langues modernes.

La dix-septième session semestrielle est maintenant ouverte.—Prix : $103 par session semestrielle, payable d'avance.

L'attention des dames aux bâtiments permettra d'admettre, pour cette session, des élèves qu'on a dû refuser l'année dernière.

S'adresser au surintendant, à "Military Institute," Franklin County, Ky, ou au soussigné.
P. DUDLEY,
16 sep—1m v et c Président du comité

Institution G. Boyer.
No 160 rue Conti.

CET ÉTABLISSEMENT restera fermé pendant tout le mois de septembre. Les classes ne recommenceront que le 1er octobre. 15sept

Dissolution de Société.

LA raison sociale DEGELOS, DURRIVE & Co a été dissoute le 21 août par la mort de M. Thomas Hille. P. A. DEGELOS, EDOUARD DURRIVE.

Les soussignés continueront les affaires de commission sous la raison sociale de DEGELOS, DURRIVE & Co et régleront les affaires de l'ancienne raison sociale de Degelos, Durrive & Co par acte devant A. Boudousquié, Not. Pub.
P. A. DEGELOS
1 sept—4f EDOUARD DURRIVE.

Avis.

PAR limitation de Contrat et par suite de la mort de J. B. Bellocq, la société existant sous la raison J. B. Bellocq & Co a été dissoute le 31 août dernier.

Les soussignés continueront les affaires de la maison sous la raison sociale de Bellocq, Noblom & Co., suivant acte passé devant S. Magner, notaire public.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1856.
Veuve J. B. BELLOCQ,
A. P. NOBLOM,
J. B. SERRES,
1sep—1m P. ROY.

300,000.

EN dépôt et à vendre à des prix extrêmement modérés, dans la rue Colombia, No 26—300,000 cigares des meilleures marques, reçus directement de la Havane.

Les qualités seront garanties par les personnes intéressées. 24 sep—1m

Grand déballage de soieries.

REÇU par le navire Johannesberg, du Hâvre :
100 pièces soieries fantaisie dans les prix de 50 à 75 cts.
100 pièces de haute nouveauté dans les prix de 91 à $1 50.

Les dames sont priées de bien vouloir les examiner ainsi qu'un grand choix d'articles de saison reçu par le même navire. U. LABOUSSINI & Co, Maison Rouge No 1,
28sep Près du marché aux légumes

MARCHANDISES pour le marché du Mexique, en Douane :
10 balles impériales fines 3/4,
10 do indiennes fines Hodder 9/8,
10 do do bleu foncé,
20 caisses mouchoirs de Verona,
10 balles châles imprimés,
10 caisses fil en bobines,
10 do fil de Rennes,
10 do laine Hallop et mousseline Book.
ÉGALEMENT :
Un assortiment complet de Plattilles, Bretanias, Crins, Estopillas, Lienzos, accul blanc et écru, toiles d'Écosse et d'Irlande de toutes qualités, pour la commerce de la ville et du marché du Mexique. A vendre aux prix des fabricants, par
C S GRAHAM,
10sep—6m 65 rue Gravier

Modes et Nouveautés.

LES soussignés informent leur clientelle et le public en général, qu'ils ont transféré leur magasin du No 68, rue du Chartres, où ils sont prêts à offrir aux acheteurs un joli choix de MARCHANDISES DE NOUVEAUTÉS, comprenant :
Chapeaux pour dames et fillettes,
Rubans assortis,
Plumes fantaisie,
Fleurs do,
Soieries,
Broderies,
Coiffures et Marquises,
Bandes et dentelles,
[illegible] d'Ameublements,
[illegible] et galons;
et un assortiment complet de fournitures pour modes, sur lesquelles les soussignés appellent l'attention des acheteurs, qui trouveront aux prix les plus modérés. J. [illegible], Jr. & Co, 91, rue Chartres

CIGARES DE LA HAVANE—Marques de choix. 15,000 Londres Fernandez, Flor,
[illegible] do Regalias, 1e, 2e, et 3e,
[illegible] do Regalias, 1e, 2e, et 3e,
[illegible] do Dianes, Flor,
[illegible] do Regalias,
[illegible] do La Esmeraldes,
[illegible] do Flor,
[illegible] [illegible]
[illegible] do de Londres,
[illegible] de toute longueur,
[illegible] Magasin et à vendre par
[illegible] 65 rue Gravier
[illegible] 65, rue des Magasins

GRANDE LOTERIE :
Gros Lot
$50,000 !

Loterie de l'Alabama !
(AUTORISÉE PAR L'ÉTAT DE L'ALABAMA.)
Loterie de l'Académie Militaire du Sud
Classe 6.

Pour être tirée publiquement dans la ville de Montgomery, Alabama,
VENDREDI, 10 OCTOBRE 1856,
Sur le plan de simples numéros !
SAMUEL SWAN, directeur.
Les lots s'élèvent à la somme de

$200,000!

Il seront distribués d'après
L'INCOMPARABLE PLAN SUIVANT :

1 Lot de	$50,000,	soit		$50,000
1	de	20,000,	soit	20,000
1	de	20,000,	soit	20,000
1	de	10,000,	soit	10,000
1	de	10,000,	soit	10,000
1	de	5,000,	soit	5,000
1	de	2,500,	soit	2,500
1	de	1,000,	soit	1,000
20	de	500,	soit	10,000
50	de	300,	soit	15,000
75	de	200,	soit	15,000
100	de	100,	soit	10,000
125	de	60	soit	7,500

APPROXIMATIONS :

4 Lots de	$400,	approx. de	$50,000,	soit	$1,600
4	de	300,	do	20,000,	soit	1,200
4	de	250,	do	20,000,	soit	1000
4	de	200,	do	10,000,	soit	800
4	do	175,	do	10,000,	soit	700
4	do	150,	do	5,000,	soit	600
4	de	60,	do	2,500,	soit	400
4	do	80,	do	1,000,	soit	320
20	do	35,	do	500,	soit	2,000
200	do	25,	do	300,	soit	5,000
300	do	20,	do	200,	soit	6,000

1,000 lots s'élevant à $200,000

Billet entier,......$10—demi billet......$5—Quart de billet......$2 50.

La loterie de l'Alabama et celle de la Georgie offrent plus d'avantages qu'aucune autre loterie. La manière dont elles sont dirigées le grand nombre de billets qui se vendent, la promptitude avec laquelle les paiements sont faits sont les meilleures garanties que ces loteries seront toujours dirigées honorablement.

—Plan de la loterie.—

Il y a 30,000 billets, de 1 à 30 000. Il y a 380 lots et 620 approximations, en tout 1000 lots.

Le tirage a lieu publiquement, sous la surveillance de deux commissaires assermentés.

Les Nos 1 à 30,000, correspondant aux numéros qui se trouvent sur les billets imprimés sur des morceaux de papier séparés, sont entourés de petits tubes en ferblanc et placés dans une roue. On fait tourner les roues; un numéro est tiré de la roue des numéros et un lot est tiré en même temps de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires. Le lot est mis en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les $400 lots auront droit aux $20 approximation, d'après le plan.

CEUX QUI DEMANDENT DES BILLETS doivent nous transmettre la valeur des billets demandés et les billets, sur reception de l'argent, leur seront envoyés par la première malle.

La liste des numéros et des lots gagnants sera transmise aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Les personnes qui demandent des billets sont priées d'écrire leurs noms distinctement et donner le nom du bureau de poste, du comté et de l'État où ils désirent les recevoir.

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein sans escompte.

Tous les lots de $1000 et au dessous sont payés immédiatement après le tirage. Les autres lots sont payés, au bout de trente jours comme d'habitude, sans escompte.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles. Il faut se hâter de demander des billets.

Les lots gagnants sont payés au COMPTANT ou chargés en d'autres billets, à l'un des deux bureaux.

Les demandes de billets peuvent être adressées à la boîte 36, S. Bureau de poste, Nlle Orléans, ou à S. SWAN & Co Atlanta, Ga.
S. SWAN, Montgomery, Ala.
26 sep—vil. et camp

PARFUMERIES DE LA SOCIETE HYGIENIQUE DE PARIS

Vinaigre de toilette, Eau de Cologne, Extraits d'odeur, Eau dentifrice, Marie Phanerome, Poudre dentifrice.

POMMADE PHILOCOME en boîtes de ferblanc à 75 et 60 cents.

En vente chez J. TACON,
2sep 107 rue de Chartres No 107

Magasin de Tapis.
No 19, rue de Chartres.

NOUS recevons en ce moment, par voie directe, des manufactures anglaises et américaines, un assortiment de CHOIX et plus GRAND que d'habitude, de

Tapis Wilton, velours, Bruxelles, 3 plis, Ingrains, vénitiens, Indiennes et autres.

Toile cirée, de 3 à 24 pieds de largeur, pour les appartements. Couvertures de tables et de pianos de plus leurs genres et qualités, abat jour, paillassons, rideaux et corniches. Nous en tout offert au plus bas prix du marché.
28 sep—4f A. BROUSSEAU & Co.

AVIS

LE public est prié de ne pas négocier un certain billet tiré par moi en faveur de Giuseppe Tini, pour la somme de $145. La condition pour laquelle il a été donné n'ayant pas été remplie, ce billet, qui n'était payable que le 2 novembre 1856, jour de son échéance.
28 sep—4f FELIX BABINK.

Hotel St-Louis.

CET hôtel auquel toutes les familles accordent leur patronage, avec celui le plus renommé, repoussé, rajeuni et tapissé à neuf, est maintenant ouvert. L'établissement est également renouvelé. C'est, sous le rapport du confort et du luxe, un des premiers hôtels des États-Unis.

MM. R. W. Holbrook et J. H. R. Fairchild prennent part à la direction. Toutes les améliorations possibles ont été introduites dans chaque département. L'hôtel sera ouvert le mercredi, 15 octobre.
CHAS. L. GUMBEL,
22sep—3m v etc Propriétaire

Miguel Hernandez, Jr.
ENCANTEUR,
TROISIÈME DISTRICT,
No 17, rue des Français, entre Victoire et Moreau.

Propriétés foncières, esclaves, meubles, etc, vendus sur commission. 16 sept—1m

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 20 septembre 1856.

CETTE Banque rend des traites sur Paris.
20 sept—15 GEO. A. FRERET, Caissier

Restaurant de l'Union.

96 ....RUE ST CHARLES.................96

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public en général que nous avons mis en état notre restaurant, à grands frais, sur le pied d'un établissement de première classe et que nous en ferons l'ouverture aujourd'hui, JEUDI, 18 SEPTEMBRE.

Nous avons fait un choix de vins et de liqueurs parmi les meilleures marques, de sorte que le marché pourra fournir de mieux.

Ayant acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, nous croyons pouvoir satisfaire les personnes qui nous honoreront de leur patronage. Nous ferons tous nos efforts pour le mériter.

Il y a des salons pour les réunions particulières.
E. GAGIN, JULES FERRIS-IN, Propriétaires.
18 sept—1 m

Eaux de vie par le Morning Glory.

5 Demi pipes Hennessy, lime preuve,
20 quarts pipes do do do
20 huit. do do Alexandre Seignette, de preuve
10 quarts pipes do do do
20 huit. do Archambeau Frères de do
A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co.
20 sept 20, Douane

CONSERVES alimentaires par le Morning Glory :
Champignons—4 caisses en boîtes et demi bout.
Petits pois—20 caisses do do
Fraises au jus—3 caisses de 12 bouteilles l'une,
Poissons—4 caisses poissons assortis.
Pâtes truffes—11 caisses pâtes truffes assortis.
Truffes—1 caisse truffes du Périgord.
Cèpes à l'huile—3 caisses en demi boîtes.
Des marques Maileau, Rondenet et Deffes, à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co.
20 sept 20, Douane

A LOUER — A LOUER.

Le magasin si favorablement connu, situé rue du Canal No 150, la porte après celui de M. Holmes. Aussi à vendre les installations dedit magasin. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
27 sep—4f

Demande d'ouvrières en modes.

DE bonnes ouvrières en robes et en chapeaux, trouveront de l'emploi en s'adressant chez Mme P. Albert enc. Bienville et Royale. 27 sept—4

A louer.

UN terrain de 96 pieds sur 160, rue Philippa, entre Julie et Girod, pouvant servir pour dépôt de charbon.—S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co,
27sept 17 & 19 rue St Louis.

EN débarquement du navire Morning Glory, venant de Bordeaux :
100 barriques vin rouge, St-Julien,
50 do do Cantenac,
50 do do Margaux,
50 do do St-Estèphe,
50 barils vin blanc, Haut Sauternes,
250 caisses vin rouge, St-Julien,
250 do do Pauillac,
15 quarts cognac, Boyers,
12 do do L B Baron 1846,
4 do do W Leroy & Co, 1851,
6 do do do 1825,
13 caisses conserves de Rodel & fils frères,
A vendre par C CAVAROC & Co,
27 sep—4f 140 rue Royale

Collége des Jésuites,
Encoignure Commune et Baronne.

LES classes seront rouvertes dans cet établissement le 3 octobre prochain. Il serait à souhaiter que les enfants fussent présents quelques jours à l'avance pour être reçus et classés selon leur force respective.
24 sept—10 L. CURIOZ.

Demande d'ouvrières-modistes.

PLUSIEURS bonnes ouvrières-modistes en chapeaux trouveront à s'occuper immédiatement en s'adressant à Mme Fabio, au coin des rues Conde et Hôpital. 26sep—6

Avis—Goëlette Arsène, de Covington.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette goëlette sont priées de les présenter et de les transmettre pour règlement immédiat, à J. W. WILDERS,
16sep—10 No 5 Nouveau Bassin

Couvertures de laine
DE GRANIER, POUR NEGRES.

UNE petite quantité de couvertures 1ère qualité, de 3 1/2 points, à vendre par
DE GOER & RIFFLARD,
AUSSI
Mouchoirs de poche, du Madras, mérinos, mousseline de laine, soieries, châles, mouchoirs de poche I. C., gants et un grand assortiment de marchandises convenables au marché du sud, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
26 sep—1m No 25 rue Courtland, New York

Pension bourgeoise.

LA soussignée annonce respectueusement au public qu'elle a ouvert sa pension bourgeoise au coin des rues Chartres et St Louis et qu'elle est prête à recevoir les étrangers et ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Les appartements sont bien aérés. La table sera pourvue de tout ce que fournira le marché.
Les conditions sont libérales.
Mme. BERDON,
Hotel Cincinnati
17 juill—3m encoignure Chartres et St Louis

INSTITUTION A. DARROT.
104 rue Toulouse, entre Bourgogne & Remparts

CETTE institution qui date, depuis le 1er Mai, par M. A. Darrot, ex-professeur aux Écoles publiques et au Collège Archiépiscopal de Ste Jude.
Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8 à 2 heures et de 6½ à 8 heures du soir.
[illegible]

EN débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux :
30 barriques vin rouge, St-Julien Médoc,
15 do vin blanc, Haut Sauterne,
[illegible] caisses vin rouge, St-Julien Médoc,
A vendre par X LAMBERT,
30 sep 65 rue des Magasins

Le Docteur ROUDANEZ.
Ancien externe en chirurgie et en médecine, des Hôpitaux de Paris.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il a fixé son domicile, rue de la Douane No 140, entre Bourgogne et Dauphine.

Consultations: de 2 à 3 heures, tous les jours excepté le dimanche. 23 sept—1m

Demande de Professeur.

ON demande, dans une famille, à la campagne, à une petite distance de la Nouvelle Orléans, sur le fleuve, un professeur capable d'enseigner le français et l'anglais. Il recevra un bon salaire. On exige les meilleures recommandations. S'adresser à la boîte B., 186, et faire connaître le nom, les références et le salaire qu'on demande. 20 août—2f

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière à louer. S'adresser au No. 185 rue Conti.
13 sep—6f

DEMANDE d'un jeune homme de 16 à 17 ans, sachant parler l'anglais et le français, pour apprendre un état. Les conditions seront très avantageuses. S'adresser rue de Chartres No 59, chez MM. Durand & Co. 27 sept—5

Jardinier et cuisinière.

UN excellent jardinier, ayant une longue expérience de l'horticulture, et sa femme, parfaite cuisinière, désireraient trouver une place permanente soit en ville, soit à la campagne. S'adresser au bureau de l'Abeille. 26 sep—6

REÇU par le navire Johannisberg, du Havre :
100 caisses absynthe Ed Pernod, à vendre par J N CURIEN, 23 Toulouse. 19 sep

REÇU par le navire Helen A. Miller, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par J N CURIEN, 23 Toulouse. 19 sep

ATTENDU par le navire Pyramid, de New York :
100 paniers champagne Piper Heidsieck, en grande et demi bouteilles, à vendre par
19 sep J N CURIEN, 23, rue Toulouse

EN magasin—50 caisses vermouth, Noilly Pratt & Co. 10 caisses vermouth, Picard & Co,
30 do muscat do,
25 do do Jourdan Brive & Co.
30 do vin de Beaujolais (qualité supérieure)
15 do véritable muscat de Lunel,
10 do eau de noix,
100 do vin rouge ordinaire.
25 barriques vin rouge St Julien.
15 do do Cotes de Fronsac.
25 barils vin blanc Haut Sauterne, qualité sup.
10 barriques do do do.
10 barriques vin rouge, vieux St-Émilion 1852.
10 do do St Julien extra fin.
15 quarts vin de Porto doux, marque Reng.
10 do vieux cherry. A vendre par
19 sep J N CURIEN, 23, rue Toulouse

A VENDRE à livrer par les navires Morning Glory et Protector, de Bordeaux :
50 barriques vin St-Julien,
50 do do Côtes de Fronsac.
50 caisses vin vieux rouge, Château Lafitte et Château Margaux, à vendre par
19 sep J N CURIEN, 23, rue Toulouse

BRIQUES—250,000 briques anglaises de Pittsburg et de Pensacola, à vendre par
12 sep ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins

SUIF—30 barils suif fait en ville, belle qualité, à vendre par ALFRED KEARNY,
12 sep 72, rue des Magasins

GOUDRON, Poix, Résine et Esprit de Térébenthine—4800 barils à vendre par
12 sep ALFRED KEARNY, 72, rue des Magasins

HUILE de lin—50 barils et 50 boucauts, à vendre par ALFRED KEARNY,
12 sep 72, rue des Magasins

HUILE de baleine—20 barils à vendre par ALFRED KEARNY,
12 sep 72, rue des Magasins

ÉTOUPE—1600 balles de diverses qualités à vendre par ALFRED KEARNY,
12 sep 72 rue des Magasins

EN débarquement du navire Helen A. Miller, de Bordeaux :
24 barriques vin rouge,
16 do vin blanc Haut Sauterne.
24 caisses vin rouge Lafitte,
10 do moutarde de Louit frères,
5 do do demi [illegible]
4 do thon mariné,
10 do variantes,
4 do achards indiens,
5 do tomates pures,
5 do conserves alimentaires,
A vendre par RENAUD & TAMBOURY,
2 sep encoignure Royale et St Louis

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.
Giquel & Jamison,
19, rue de Chartres,

ONT l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils reçoivent par le navire Johannisberg du Havre, et par le Creole, l'Indiana, le Susquehanna, le Black Warrior et le Philadelphia, de New York, un assortiment magnifique et complet de marchandises d'automne et d'hiver, consistant en partie comme suit :

Indiennes française, anglaise et américaine, dernier genres,
Percale frappée et brillantée, toutes couleurs,
Cachemire uni, imprimé et écossaise,
Mousseline de laine do do,
Soieries de toute genre, haute nouveauté,
Damas laine et soie, laine et fil, et tout laine, pour rideaux,
Mousseline damassée et brochée et Jacquard, do,
Rideaux brodés en tulle et mousseline,
Bas anglais, français et américains, de toutes qualités et grandeurs, pour dames et enfants.
Chaussettes de toutes qualités, pour hommes et enfants.
Toile à draps 10q4, 12q4 et 14q4.
do de bretonne 4q4 1 et 1¼ de large.
do à taies d'oreillers.
Cols brodés pour dames et fillettes.
Chemises de toile pour hommes et enfants.
Mouchoirs à ourlet, à bords imprimés et brodés.
Valenciennes, dentelles, fil, guipure, boutons, galons et lacets.

Aussi, pour habitation,
Couvertures de laine et molleton, lowells, kerseys, linseys, osnaburgs, coton blanc et écru et autres marchandises de toutes genres et qualités. Le tout aux plus bas prix. GIQUEL & JAMISON,
15 sep 19, rue de Chartres

Demande.

ON demande, dans une institution de jeunes demoiselles, une dame créole parlant le français et l'anglais et capable d'enseigner la musique. La connaissance de l'espagnol serait très avantageuse. On exigera de bonnes recommandations sous le rapport de la conduite et des capacités. S'adresser au bureau de Poste, J. W. D., boîte T. 17.
29 sept—4f

Au Public.

MADEMOISELLE Félicie Caillou, demeurant dans le second district, prie les personnes qui honorent de leur confiance, de ne pas s'intéresser à une personne du premier district se faisant appeler Félicie Caillou et dont les parents sont à Alger. S'adresser à André Caillou, qui a compris devant le recorder la semaine dernière sous prévention de vol, et qui, du reste, a été acquitté. 29sept—2f

EN magasin et à vendre par les soussignés :
125 barriques vin rouge St-Estèphe et St Julien
10 do vin blanc haut Sauternes,
50 barils do do Ch. Robinet,
25 caisses Vermouth, Noilly fils
20 grosses bouteilles vides pour Madère, Oporto,
150 paniers bouteilles vides,
50 octagons eau de fleurs d'oranger,
4 caisses succades,
10 do absynthe Sauvignole, Bruncton & Co,
20 do kirsch do
30 do caisses savon français (article do manège),
2000 demijeanes de 1, 2 et 5 gallons.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
29 sept 27, rue St Louis

VIN St Catalogne—Un 100 pipes et demi pipes de qualité supérieure, en magasin
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
29 sept 27, rue St Louis

EAU DE VIE—3 1/2 pipes, 15 quarts et 20 huitièmes eau de vie de toute preuve, Vor-Sotz,
5 quarts do do J Augustin.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
29sep 27 rue St Louis

EN débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge Côte de Floirac
60 demi do do St Émilion
230 caisses château Léoville
50 do fruits à l'eau de vie de Teyssonneau.
50 do fruits au jus do
3 boucauts de bouchons surfins par sacs de 500.
A vendre par NUMA LACOSTE & CO,
29 sept 147, rue Royale

CERISES à l'Eau de vie—500 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte,
A vendre par NUMA LACOSTE & Co,
29 sept 147, rue Royale

FRAISES AU JUS—200 caisses fraises au jus, à vendre par NUMA LACOSTE & Co,
29 sept 147, rue Royale

HUILE d'Olive—700 paniers huile véritable Plaignol, en grandes et 1/2 bouteilles
A vendre par NUMA LACOSTE & CO,
29 sept 147 rue Royale

VIN MUSCAT—150 caisses vin Muscat de Frontignan, à vendre par NUMA LACOSTE & CO,
29 sept 147 rue Royale

DAMEJEANNES—500 Damejeannes de 1, 2 et 3 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE & Co,
29 sept 147 rue Royale

Bottes, Souliers et Chapeaux.

973 caisses en débarquement des steamer Black Warrior, des navires Hotars, Sarah Bridge, Elvina Owen, St. Charles, Globe, White Falcony, Carmelite, Ocean Traveller, Young Brander, Undine, et de la barque Saxony—En magasin, un grand et bel assortiment comprenant: bottes pour hommes, jeunes gens et enfants; chapeaux et souliers de toutes qualités et formes, et souliers pour dames, demoiselles et enfants, sortant des meilleurs manufactures du Nord et de l'Est.

Souliers en magasin chapeaux laine noire et bleue pour planteurs. Ces articles ayant été choisis expressément pour le marché, les acheteurs trouveront leur avantage à venir les examiner avant d'aller ailleurs. I. ROBBINS & Co,
30 sept—vmc 12 et 14, rue de la Douane.

Machines à briques.

MACHINES à briques, patentées, de A. Hall, en magasin et à vendre par
H. M. BARLOW & Co,
24 juin—1an 18 rue du Canal

FRUITS à l'eau de vie—40 caisses prunes et abricots, en magasin et à vendre par
PREAU & COUTURIE,
16 sept 31 et 33 rue Gravier

Cartouches Flobert.

POUR pistolets et carabines Monte-Cristo.
40,000 cartouches petits plomb do.
20,000 do balles do.
20,000 do do do.
A vendre par G. LAVIE,
13 sep 21 rue St Charles

Coloramie.

POUR la guérison des cors aux pieds.
Seul dépôt :
Chez G. LAVIE,
13 sep 21 rue St Charles

Chemises fines de Paris.
G. LAVIE, 21, rue St Charles.

VIENT de recevoir un grand assortiment de chemises de toile et devant de toile, qui seront vendues aux plus bas prix. 13 sep

CIGARETTES—25,000 paquets cigarettes des marques célèbres La Honradez et Garcia, reçus par le brick Adams Gray, venant de la Havane.
A vendre par MORENO FRERES,
11sep 34, Vieille Levée

Orfèvrerie de table.

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de couverts et autres objets pour le service de table, en

ALFENIDE

Et en Galvanoplastie perfectionnée.
T. TACON,
6août 107, rue de Chartres

Dr L. DUPERRON, dentiste,
Rue Royale, No 60,

Prévient ses clients ainsi que le public en général, qu'en outre de toutes les opérations dentaires chirurgicales et mécaniques, il fait les pièces dites à succion, c'est à dire sans crochets ni ressorts, avec toutes les améliorations connues, aux prix les plus modérés et à l'entière satisfaction des patients.

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné :
40 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles,
10 do do do
60 barils vin blanc Sauterne,
200 caisses vin blanc et rouge,
50 do Bourgogne en bouteilles et demi-bout.
50 do fruits à l'eau de vie.
100 do vermouth Noilly Prat & Co.
100 paniers champagne Piper Heidsieck.
100 do do de Bellegarde.
200 caisses huile Plagnol de 24 onces.
200 paniers do do 24 onces.
200 caisses salaisons.
[illegible] TH CAPITAINE,
9 juil [illegible] rue Tchoupitoulas

LE GRAND REMEDE RUSSE
POUR LE BIEN PUBLIC.